



Audition libre suspect

Par julie75069

Bonjour,

J'ai reçu une convocation pour audition libre pour Harcèlement de la part d'un APJ sans tampon. Je ne sais pas si le tampon de l'officier ou de l'agent est obligatoire?

Le fait que cela soit un APJ et non un OPJ qui m'a convoqué peut il induire que la faute est moins grave que si j'étais convoquée par un OPJ?

Merci pour votre réponse

Par Tisuisse1

Cela ne veut rien dire. Les OPJ peuvent confier une audition à un APJ puisque cette audition est requise par le Parquet.